



**COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE**  
(de l'UNESCO)

**Trente-deuxième session de l'Assemblée**  
UNESCO, 21-30 juin 2023

Point 4.9 de l'ordre du jour provisoire

**RÉSUMÉ DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DU COMITÉ DE  
COLLABORATION MIXTE OMM-COI**

Résumé

Le Comité mixte de collaboration OMM-COI (désigné ci-après JCB) a été créé par la résolution XXX-2 (2019) de l'Assemblée de la COI et par une résolution « miroir » adoptée par l'OMM (). En 2021, la COI a adopté la Stratégie et le rapport de collaboration OMM-COI (décision A-31/3.5.5 de la COI). En 2022, le Comité mixte de collaboration s'est réuni virtuellement et a identifié une série d'actions potentielles pour soutenir la mise en œuvre de ses objectifs.

Le présent document résume les résultats de la réunion du Comité mixte de collaboration susmentionnée et présente les prochaines mesures que le Comité prendra (avec le soutien des secrétariats de la COI et de l'OMM) pour mener à bien les tâches qui lui ont été confiées et procéder à un examen des progrès accomplis, comme l'a demandé la COI en 2019 (résolution XXX-2 de la COI).

L'objectif de ce document est d'examiner les progrès réalisés et d'approuver l'approche des prochaines étapes du Comité mixte de collaboration.

Incidences financières et administratives : Il n'y a pas d'implications financières et administratives

La (les) décision(s) proposée(s) est (sont) référencée(s) A-32/4.9 dans le Document d'action provisoire (document IOC-32/AP Prov.)

## Introduction

1. Le Conseil de collaboration de la Commission technique mixte OMM/COI de l'UNESCO a tenu sa deuxième session (JCB-2) en ligne au cours de deux réunions de trois heures les 1er et 2 mars 2022 (voir [IOC/INF-1420](#), annexe 1 pour connaître l'ordre du jour).

2. Les co-Présidents du Comité mixte de collaboration, M. Albert Martis (OMM) et M. Srinivasa Kumar Tummala (COI), ont présidé la session. Suite à l'adoption de la Stratégie de collaboration conjointe OMM-IOC (2022-2025) par le Conseil exécutif de l'OMM lors de sa 73e session (EC73) et par l'Assemblée de la COI lors de sa 31e session (A-32) en juin 2021 ([IOC/A-31/3.5.5.Doc\(1\) Rev.](#)), les résultats escomptés du JCB-2 étaient les suivants :

- Comprendre le rôle du Comité mixte de collaboration dans la valorisation des activités conjointes et de l'intérêt mutuel de l'OMM et de la COI ;
- Identifier les lacunes et les domaines possibles de collaboration renforcée et formuler des recommandations pour combler ces lacunes ; et
- Rédiger les grandes lignes d'un plan de travail pour 2022-2023.

3. La réunion a suivi l'approche de la chaîne de valeur, depuis les observations jusqu'à la recherche et au développement des capacités, en passant par les données, la modélisation et les services du Comité mixte de collaboration. La COI et l'OMM ont toutes deux présenté leurs priorités et leurs activités connexes, souligné l'état d'avancement des travaux en 2021 et proposé des priorités à court terme pour l'action du Comité mixte de collaboration. Le Comité mixte de collaboration a discuté des lacunes et des opportunités, et de la manière dont il pourrait apporter une valeur ajoutée. Un plan de travail collaboratif commun pour 2022-2023 a été adopté avec les éléments clés suivants :

- Mise en place d'une série de webinaires du Comité mixte de collaboration sur l'ensemble de la chaîne de valeur ;
- Élaboration de propositions pour le Livre blanc sur la position des satellites océaniques ;
- Renforcement de la synergie entre le processus GBON/RRR et la co-conception du GOOS afin de promouvoir la durabilité de l'observation ;
- Accent mis sur la recherche sur le carbone océanique et sur la capacité et le concept d'observation ;
- Développement conjoint d'une carte de données océaniques ;
- Collaboration sur l'interopérabilité entre la COI/IODE, l'OIH/ODIS et les travaux du WIS de l'OMM : Implication accrue de tous les membres du Comité mixte de collaboration dans le développement du WIS 2.0, du plan de mise en œuvre ODIS et des initiatives régionales ;
- Collaboration entre la COI/IODE et l'OMM sur les meilleures pratiques en matière d'océans (IOC OBPS) ;
- Harmonisation de la politique de l'OMM et de la COI en matière de données, conseils et consultations ;
- Réponse renforcée et résilience face aux risques d'inondations côtières pour les populations côtières, y compris les tsunamis ;
- Progrès des prévisions océaniques S/GDPFS au profit des utilisateurs finaux et des membres ;
- Multiplication des possibilités, pour la communauté d'experts en météorologie marine et en océanographie, de se réunir au niveau régional/local, tout en augmentant la participation des décideurs ;

- Accueil conjoint de grands événements océaniques par l'OMM et la COI et codirection d'autres grands événements/conférences (p. ex. COP) ;
- Renforcement de la collaboration régionale entre l'OMM et la COI (par exemple, événement Ocean Side) ;
- Intensification de l'exploitation des plans stratégiques existants de l'OMM et de la COI afin d'obtenir une contribution plus importante ;
- Création de liens et harmonisation des activités, programmes et stratégies de développement des capacités de l'OMM et de la COI ;

#### **Progrès en 2022-2023 et état d'avancement de la révision du Comité mixte de collaboration**

4. La réunion JCB-2 qui s'est tenue en mars 2022 a été positive et plusieurs domaines importants de collaboration ont été identifiés, comme le souligne le plan de travail 2022-2023. Bien que la COI/l'OMM aient progressé sur un certain nombre de points décrits dans le plan de travail, les progrès globaux ont été plus lents que prévu. Cela s'explique en partie par le fait que le COVID-19 ait eu un impact sur la capacité du Comité mixte de collaboration à se réunir en présentiel pour discuter, évaluer les progrès ou établir des priorités pour les actions et d'autres questions liées aux ressources.

5. En outre, bien que le Comité mixte de collaboration ait rempli une partie de la mission qui lui a été confiée par la COI (résolution XXX-2, 2019) et préparé une stratégie de collaboration OMM-COI adoptée en 2021, ainsi qu'un plan de travail pour 2022-2023, il n'a pas donné suite à la demande de la COI d'examiner ses résultats au bout de quatre ans, en rendant compte à l'Assemblée de la COI en 2023. En outre, le mécanisme de mise en œuvre d'une stratégie de collaboration du Comité mixte de collaboration n'est pas très clair, par exemple en ce qui concerne son fonctionnement par rapport à d'autres stratégies existantes de l'OMM et de la COI.

6. Les Présidents du Comité mixte de collaboration se sont réunis en ligne en mars 2023 et ont convenu d'aborder l'avancement du plan de travail et l'examen quadriennal du Comité lors d'une réunion en septembre/octobre 2023. L'ordre du jour de cette réunion sera discuté lors d'une réunion virtuelle en juillet, mais comprendra un examen et une concentration sur les sujets prioritaires pour la collaboration. Le Secrétaire exécutif et le secrétariat de la COI ont renouvelé leur engagement à l'égard des travaux du Comité mixte de collaboration.